Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-130-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Rives -en- Seine

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
4 septembre 2026

Date de publication,
15 septembre 2026

Date de signature,
17 septembre 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

Étaient présents :
Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Étaient excusés, ont donné procuration :
M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-130	**Politique sportive sur le temps méridien 2026-2027**

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune met en place des activités pour les enfants présents sur le temps méridien. Sur inscription préalable par les familles, les enfants bénéficient de séances de découverte de différents sports animées par des éducateurs sportifs des associations locales volontaires.

Ces séances permettent aux enfants de profiter de tous les bienfaits du sport mais également de découvrir un sport qu'ils auront peut-être envie de poursuivre plus intensément dans un club sportif. D'ailleurs, le club athlétique cauchois nous a informés que plusieurs enfants des écoles avaient intégré le club suite à ces séances.

Face à l'engouement des enfants, la commune veut, en cette rentrée, poursuivre sa collaboration avec les associations locales volontaires. L'association « Club Athlétique Cauchois » et le club de football « Union Sportive des Vallées » se sont portés volontaires.

Pour le « Club Athlétique Cauchois » le tarif horaire est de 30 euros. Le prix de la prestation s'entend frais de déplacement et, le cas échéant, mise à disposition du matériel destiné aux séances inclus.

Pour « l'Union Sportive des Vallées », l'association met à disposition un intervenant à titre gracieux.

La commune de Rives-en-Seine mettra à disposition des intervenants, du matériel du gymnase pouvant servir aux séances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-130-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Les interventions auront lieu :

- Pour les élèves de l'école Jacques Prévert : sur la piste d'athlétisme du collège ou au gymnase Thomas Pesquet ou dans la cour de l'école.
- Pour les élèves de La Caillouville : sur le city stade ou sur le parcours de la Fontenelle.

Les horaires sont les suivants :

- Pour l'école Jacques Prévert : de 12h à 12h45 et de 12h45 à 13h30
- Pour l'école de La Caillouville : de 11h45 à 12h30 et 12h30 à 13h15

Une convention sera établie pour chaque club. Elle précisera entre autres les horaires spécifiques des séances et les engagements respectifs.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les conventions entre la commune et les associations sportives locales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Considérant l'intérêt éducatif et pédagogique de proposer aux enfants des activités sportives pendant le temps méridien ;

Considérant la volonté de la commune de renforcer le lien social et de soutenir le tissu associatif local ;

Considérant que la mise en place de ces activités répond aux attentes des familles ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver la mise en place sur le temps méridien de séances sportives au bénéfice des enfants scolarisés dans les écoles ;
- D'approuver les termes des conventions avec les associations « Club Athlétique Cauchois » et « Union sportive des Vallées » ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer ces conventions ;
- De l'autoriser à signer tout acte destiné à la mise en œuvre de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE (SEINE-MARITIME)

Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET